

AVIS

RUR.20.202.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de l'asbl Patrimoine Ferroviaire & Tourisme concernant le déplacement d'un plant de Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*) menacé par les travaux de restauration de l'ancienne voie ferrée 128 à Crupet (Assesse)

Avis adopté le 19/08/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 04/08/2020 (copie avancée par mail), 17/08/2020 (courrier)
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/2020-PA-18 Sorties 2020 : 12668

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 13/08/2020 (reconvoquée le 19/08/2020)

AVIS

Réuni ce 19 août 2020 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 13 août 2020), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant la prise en compte des recommandations formulées par le DNF ainsi que par le DEMNA dans son avis n°3073.

Vu la rareté de l'espèce visée par la demande, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" insiste tout particulièrement sur la nécessité de limiter autant que possible l'emprise du projet afin d'éviter toute destruction ou transplantation inutile. En cas d'impossibilité d'éviter le plant en question lors des travaux, le déplacement de celui-ci devra être réalisé en concertation avec le DNF aussi bien pour les moyens mis en œuvre que pour la zone d'accueil. Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" soutient également la proposition du DEMNA d'effectuer une collecte de graines en vue de réintroduire ultérieurement des plants dans des secteurs proches et adéquats.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" attire également l'attention du demandeur sur la présence de *Pyrola minor* dans la zone. Il demande dès lors que des mesures visant à préserver cette espèce soient prises si celle-ci devait aussi être impactée par les travaux envisagés.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »